

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Désignation Commerciale :

Nom : **INSECTICIDE RAMPANT AEROSOL**

Société/entreprise :

SNGS

32 avenue des Pierrelets

45380 CHAINGY

Tél : 02.38.46.68.00 / Fax : 02.38.88.94.87

Téléphone en cas d'urgence :

Tél : 01.45.42.59.59 FR –INRS

CENTRE ANTIPOISON : 070/245.245

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation:	insecticide à base de résine acrylique et d'organo phosphoré dilué dans des solvants pétroliers.
Composant(s) contribuant aux dangers:	• solvant naphta aromatique léger Conc. pds.(%): 10 < C ≤ 15 - Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 10-37-51/53-65-66-67 • naphta lourd hydrotraité Conc. pds.(%): 80 < C ≤ 90 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-65-66 • chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle - N° Id: 015-084-00-4 - N° CAS: 2921-88-2 - N° CE: 220-864-4 Conc. pds.(%): 1 < C ≤ 5 - Classification: •T; R 25•N; R 50-53• • DIOXYDE DE CARBONE - N° CAS: 124-38-9 Conc. pds.(%): 1 < C ≤ 5

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux:	Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risque(s) spécifique(s):	inflammable Contient un inhibiteur puissant de la cholinestérase : chlorpyrifos éthyl Peut déclencher une réaction allergique chez certains sujets sensibles.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation:	Placer le sujet au repos au grand air. En cas de difficultés respiratoires, inhalation intermittente d'oxygène et mise sous surveillance médicale.
Contact avec la peau:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.
Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Montrer l'étiquette.
Traitement :	Avis aux médecins : Contient un inhibiteur des cholinestérases dans un solvant. L'atropine par injection est l'antidote de choix. Le solvant peut provoquer une hyperexcitabilité myocardique et une carboxyhémoglobinémie.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s):	poudre, dioxyde de carbone, mousse
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Jet d'eau contre-indiqué

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version: 5.1.4.12

Date de révision: 09.05.2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Méthode(s) spéciale(s):	- Refroidir à l'eau les récipients de stockage à proximité. Arrêter les fuites. Faire évacuer toute personne non indispensable.
Risques spéciaux:	Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Les produits de combustion peuvent être toxiques.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Peut rendre les sols glissants.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Eviter l'étalement du produit et l'empêcher de s'écouler dans les égouts. Endiguer avec un support inerte (absorbant ininflammable). Prévenir les autorités compétentes si la situation n'est pas maîtrisée. Nettoyer la surface de l'eau par écrémage ou avec des absorbants adaptés.
Méthode(s) de nettoyage:	Récupérer le produit et le stocker dans un fût étiqueté. Absorber par une poudre inerte non combustible. Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s):	A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistelage. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
- Mesure(s) d'ordre technique:	A l'abri de toutes sources de chaleur et d'ignition
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Stockage

- Précaution(s):	Conserver le récipient bien fermé. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Ne pas entreposer avec des produits alimentaires. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C Sol imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage:	Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	gants en nitrile ou néoprène Récipients, joints, tuyaux ne résistant pas aux hydrocarbures
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier doux acier inoxydable N'utiliser que des récipients, joints, tuyaux résistant aux hydrocarbures

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Paramètre(s) de contrôle:	
- Limite(s) d'exposition:	• chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle: VME mg/m ³ = 0,2 • DIOXYDE DE CARBONE: VME ppm = 5000 - VME mg/m ³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m ³ = 54000 V.L.E = 350 ppm pour le solvant
- Indice biologique:	Le dosage des cholinestérases intraérythrocytaires et plasmatiques est le témoin des effets toxiques liés à l'exposition aux organophosphorés
Protection individuelle:	
- Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection des mains:	Porter des gants appropriés (type nitrile ou néoprène)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version: 5.1.4.12

Date de révision: 09.05.2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Protection de la peau et du corps: | Porter un vêtement de protection approprié |
| - Protection des yeux: | lunettes de protection |
| Mesure(s) d'hygiène: | Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.
Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
NE PAS emporter de vêtements de travail chez soi. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - Etat physique / Forme: | aérosol |
| - Couleur: | Incolore |
| - Odeur: | légèrement aromatique |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - PH: | Non applicable. |
| - Point / intervalle d'ébullition: | 145-170 °C |
| - Point d'éclair: | 40°C |
| - Température d'auto-inflammabilité: | >230 |
| - Limites d'explosivité: | 1 à 8 % en volume |
| - Pression de vapeur: | 10 mb |
| - Densité gazeuse: | >1 |
| - Densité relative (eau = 1): | 0.79 (à 20 °C) |
| - Viscosité: | Non déterminé. |
| - Hydrosolubilité: | Insoluble |
| - Liposolubilité: | Non disponible |
| - Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Stabilité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| Condition(s) à éviter: | Chaleur
Flamme, points chauds
rayons du soleil |
| Matière(s) à éviter: | Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux: | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, phosphates organiques et autres produits. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|-----------------------------|---|
| Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| Toxicité aiguë | |
| - Inhalation: | CL50/inhalation/ >5 pour le solvant
CL50/inhalation/4h/rat = > 2,89 mg/l dans le xylène pour le chlorpyrifos éthyl pur |
| - Contact avec la peau: | DL50/cutanée/rat = >2000 mg/kg pour le solvant
DL50/cutanée/rat = > 2000 mg/kg pour le chlorpyrifos éthyl pur |
| - Contact avec les yeux: | Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser. |
| - Ingestion: | DL50/orale/rat = > 2000 mg/kg pour le solvant
et 135 mg/kg pour le chlorpyrifos pur
L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Contient un inhibiteur de cholinestérase (chlorpyrifos) |
| Sensibilisation: | Des contacts répétés ou prolongés peuvent provoquer une dermatose (destruction de l'enduit lipo-cutané de la peau). |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|-----------------------------|--|
| Information(s) générale(s): | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |
|-----------------------------|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version: 5.1.4.12

Date de révision: 09.05.2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Mobilité:	Insoluble à l'eau Flotte sur l'eau. S'évapore en un jour à partir de l'eau ou de la surface du sol Dans le sol le produit peut contaminer les eaux souterraines, cependant la matière active se dégrade dans le sol avec une demi-vie de 60 jours environ.
Potentiel de bio-accumulation:	Potentiellement bioaccumulable.
Effets sur l'environnement:	Dangereux pour les abeilles. Peut causer des dommages sur la végétation en concentration élevée.
- Toxicité aquatique:	Toxique pour les organismes aquatiques.
Effets nocifs divers	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Information(s) supplémentaire(s):	

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
N° UN:	1950
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)	
- Nom d'envoi exact:	aérosols
- Classe de danger:	2
- Etiquettes ADR/RID:	2.1
- Code de classification et dispositions spéciales:	5F, 190-625, LQ2
- Instructions d'emballage:	P204
Voies maritimes (IMDG)	
- Nom d'envoi exact:	aérosols
- Classe:	2
- Polluant marin:	oui
- Etiquette(s) IMDG:	2.1
Voies aériennes (ICAO/IATA)	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage:	Ce produit est classé selon les critères établis par les directives européennes concernant la réglementation des substances et préparations dangereuses, et doit être étiqueté conformément aux textes en vigueur :
N° CE:	Non applicable.
Symbole(s):	N - Dangereux pour l'environnement 
Phrase(s) R:	10 Inflammable. 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Phrase(s) S:	23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version: 5.1.4.12

Date de révision: 09.05.2006

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Information(s) complémentaire(s):	Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Contient 91,502 % en masse de composants inflammables.
Avis ou remarques importantes:	France : Maladies professionnelles : applicable : tableau N° 34 et 84 Conformément à la Directive 98/8/CE sur les biocides, la composition exacte en matières actives doit apparaître sur l'étiquette de l'emballage : matières actives : 2.68 % de chlorpyrifos éthyl

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: Pour les substances : 67/548/CE modifiée par la Directive 2004/73/CE portant 29 ème APT Pour les préparations : Directive 1999/45/CE Pour la rédaction de la FDS : 91/155/CE modifiée par la Directive 2001/58/CE
Rubrique n° 2 : Phrase(s) R	R10 Inflammable. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R25 Toxique en cas d'ingestion. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Avis ou remarques importantes:	De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Ils ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit.
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	laque insecticide pour rampants
Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
Historique	
- Date de la première édition:	28.06.2001
- Date de la révision précédente:	06.06.2002
- Date de révision:	09.05.2006
- Version:	5.1.4.12
- Révision chapitre(s) n°:	1,2,3,9.10.11.12.13.14.15.16
Réalisé par:	sf